



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

47^{ème} Rallye National Tout

Terrain Plaines et Vallées

26, 27 ET 28 NOVEMBRE 2021



ASACA

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 06 Sept. 21 Parution du Règlement et Ouverture des engagements

Mardi 16 Nov. 21 Clôture des engagements

Vendredi 26 Nov. 21 à partir de 07h30 Roadbook disponibles à la Salle Vicomte Beloeil jusqu'à 15h 30

Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera OBLIGATOIREMENT sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.

Vérifications administratives : le 26/11/2021 à partir de 16h00 au Gymnase de Saint André Blvd de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Vérifications techniques- le 26/11/2021 à partir de 16h40 Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Vend 26 Nov. 21 à partir de 17h00 1ère réunion du Collège- Gymnase de Saint André Bld de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Vend 26 Nov. 21 à partir de 20h00 Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures des départs de la 1ère étape à l'église de La Couture Boussey et au gymnase de Saint André de l'Eure

Vend 26 Nov. 21 à partir de 20h30 Briefing concurrents à la Couture Boussey sous réserve d'une situation sanitaire permettant la tenue du Briefing oral sinon celui-ci sera écrit.

Samedi 27 Nov. 21 à partir de 08h30 Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY LA COUTURE BOUSSEY du TRICOLERE

Samedi 27 Nov. 21 à partir de 09h30 Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY LA COUTURE BOUSSEY du Premier Concurrent

Samedi 27 Nov. 21 à partir de 19h06 Arrivée 1er étape entrée parc fermé- PARKING CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE du Premier Concurrent

Samedi 27 Nov. 21 à partir de 21h30 Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures des départs de la 2ème étape à la Mairie de SAINT ANDRE DE L'EURE

Dimanche 28 Nov. 21 à partir de 07h00 Départ 2ème étape, sortie parc fermé- PARKING CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE du TRICOLERE

Dimanche 28 Nov. 21 à partir de 08h00 Départ 2ème étape, sortie parc fermé- PARKING CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE du Premier Concurrent

Dimanche 28 Nov. 21 à partir de 14h21 Arrivée 2ème étape, entrée parc fermé-PISTES D'AVIATION A SAINT ANDRE DE L'EURE du Premier Concurrent

Dimanche 28 Nov. 21 Affichage des résultats du rallye 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les anciennes pistes d'aviation – route de Coudres – zone artisanale de la Croix Prunelle dès la sortie de parc fermé.

Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération du parc fermé

Dimanche 28 Nov. 21 à **partir de 14h45** Remise d'un trophée aux équipages suivant l'arrivée des équipages du Rallye.

Ensuite à l'issue du passage de chaque équipage et du classement définitif, les trois premiers de chaque catégorie seront rappelés pour recevoir leur trophée et donc il n'y aura pas de remise des prix en salle.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ANDRESIEN organise les 26,27 et 28 Novembre 2021 en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

47^{ème} Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue N° 49 en date 30/7/21

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° ----- en date -----

Organisateur administratif :

Bureau d'organisation :

Président : Thomas Lefrançois

Vice-Président : Muriel Buisson

Secrétaire : Marie-Martine Coursin

Trésorier : Sébastien Nicolas

Licence : 171975

Licence : 154539

Licence : 252675

Licence : 156038



Directeur technique de l'épreuve:

Nom : Muriel Buisson

Domicilié à la Couture Boussey au 15 Rue d'Ivry La Bataille

Secrétariat pendant le Rallye: Mairie 27220 St André de l'Eure

Direction de Course :

Mairie de St André de l'Eure : Tel/Fax : 02/32.32.87.00

1.1P. OFFICIELS

FONCTION-NOM-PRENOM-N° LICENCE-CODE ASA

Président de collège.....	MAWDSLEY FRANCOISE 1653 1303
Membre du collège	SOULAT ROGER 4825 1504
Membre du collège.....	MARIE ALAIN 5846 1318
Directeur de course	GRESSIER JULIEN 161143 0111
Directeur de course adjoint	MONNIER SYLVIE 9968 1307
Directeur des réintégrations	MONNIER SYLVIE 9968 1307
Directeur de course adjoint / délégué ES	GUEGAN JEAN MICHEL 8072 1318
Directeur de course adjoint / délégué ES	BELY JEAN 145422 1318
Directeur de course adjoint / délégué ES	LACROIX JEAN PIERRE 3474 1303
Directeur de course ES	POINSENET PASCAL 8910 0203
Directeur de course ES	COURTIN JACQUES 6233 1504
Directeur de course ES	LEGRAND GUILLAUME 220796 1307
Responsable Parc Assistance/ Regroupement/ Fermé.....	ROJ CLAUDE 142485/0111
Observateur FFSA	LORRE JOSEPH
Juge de fait	GIRARD ROGER 23809
Tricolore	VERGNORY HUBERT 7092 1317
INFO	LEMOINE AURELIE
000	MORIN LUCAS
00	MAWDSLEY MYRIAM 11115/1303
0	OVIEVE ALAIN 5847/1318
OTT	MONNIER SYLVAIN 9636 1307
Damier	MARIE FRANCK 5847 1318
Commissaire technique FFSA	VERRON SEBASTIEN 46757 1714
Secrétariat Technique	STADLER SONIA 297208 0112 5
Commissaire technique	DUROU HERVE 49716 0110
Commissaire technique	CHAMPROBERT SYLVAIN 18483 1317
Commissaire technique	SALENNE JACQUES 18219 1306
Commissaire technique	BALLENGHIEN FRANCIS 5641 1303
Commissaire technique	COURTIN PHILIPPE 42190 1504
Commissaire technique	MAIRE JEAN MARIE 29577 1010
Chargé des relations avec les concurrents	GARDIA SOPHIE 54158 1504
Chargé des relations avec les concurrents	CHRISTEL CLAUDE 9367 1308
Médecin PC	Dr ABDESSELEM KHALED
Responsable classement	MAWDSLEY ANOUK 1652 1303
Chargé relation presse	MARIE-MARTINE COURSIN 252675 1307
Interprète	JOULAIN DENIS
Speaker	LEMARIE DANIEL 20425 1307

1.2P. ELIGIBILITE

Le 47ème Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera OBLIGATOIREMENT sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.

Les horaires de convocation seront IMPERATIVEMENT à respecter au CH A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs : L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage et le passeport technique.

Bonjour

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives (Règlementation standard des rallyes 2021 Art 1.3.1)

Pour votre info nous pourrions accepter les équipages que s'ils sont complets !

Dans le cas d'une attente au CH d'entrée, nous pourrions appliquer les pénalités de retard.

-jusqu'à 30mn 15 €

-de 30mn à 1h 30 €

-par heure supplémentaire 15 €

Vérifications administratives :

le 26/11/2021 à partir de 16h au Gymnase de Saint André de l'Eure Blvd de la Communauté Européenne.

Les concurrents ont désormais un numéro attribué à l'année. Ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule.

L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

Vérifications techniques :

le 26/11/2021 à partir de 16 h40 à Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën) Taux horaire : 65 € TTC Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé situé Route d'Ezy sur Eure à La Couture Boussey

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 47^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 16/11/2021 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Monsieur Richard TERCIER

4, Route de Beaumont le Roger 27410 Le Noyer en Ouche
TEL : 02.32.30.71.99 ou 06.09.24.22.40 MAIL : asac.andresien@orange.fr

Les Mails devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement. En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement et ayant fournis un dossier complet avec la photocopie du permis, de la licence et du passeport.

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 110 voitures maximum

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 euros***
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 euros**

ATTENTION :

***Les engagements reçus après la date du 03/11/2021 seront majorés à 550€
Décision prise à l'unanimité du Comité Directeur de l'ASACA du 29/05/2021**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre d'A.S.A.C.A.

Cette année nous utiliserons le moyen déjà bien connu de la double liste, cela permettra aux équipages de connaître le statut de leur engagement. (Dossier incomplet, attente licence, chèque etc...)

Un équipage sera réellement engagement une fois qu'ils ne seront plus en attente.

Les chèques seront remis en banque dans la semaine suivant le Rallye.

3.1.13P.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la F.F.S.A (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

ATTENTION :

L'organisateur encaissera les droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue ou autres laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance.

Il devra porter l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise.

Le véhicule d'assistance devra respecter l'emplacement prévu par l'organisateur et se conformer à la réglementation générale des rallyes en matière de taille d'emplacement

A défaut des sanctions seront prises.

ATTENTION : pour les parcs d'assistance, afin de garantir suffisamment de places pour tous les concurrents les véhicules d'assistance seront contrôlés rigoureusement et il n'y aura aucune exception

Il y aura donc un seul véhicule PAR EQUIPAGE

Rappel : en dehors des parcs ou zones d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 47^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées représente un parcours total 250,00 km dont 107,4 km de liaisons.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 ES d'un parcours total de 142,60 km.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries etc...

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 : Samedi 27 Novembre 2021 :

-ES FRESNEY ES 1-ES 3-ES 5 : 13,2km

Il est conseillé de monter les rampes dès l'ES 3 afin de prévoir les retards possibles de la course.

-ES EZY SUR EURE ES 2-ES 4 : 23,50km

Etape 2 : Dimanche 28 Novembre 2021 :

-ES MARCILLY SUR EURE ES 6-ES 8 : 19,30km

Il y aura un refueling facultatif juste avant le départ de l'ES MARCILLY SUR EURE ES 6-ES 8 : 19,30 km

Dans cette zone le carburant sera à la charge du concurrent ; ceux-ci devront également apporter leurs extincteurs. L'organisateur prévoit en complément un extincteur de 50 KG

ES SAINT ANDRE DE L'EURE ES 7-ES 9 : 8,70km

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK). Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P

En réunion du 03 Juin 2021, il est décidé par le Comité Directeur de l'ASACA de limiter les reconnaissances à la seule journée du Vendredi 26 Novembre 2021 de 08h 30 à 15h00.

Pour une bonne application, le pilote et le copilote attesteront avoir pris connaissance de cette règle et s'engageront à la respecter sous peine de sanctions. Une attestation sera signée par l'équipage.

Les reconnaissances seront Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement
Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.
Les reconnaissances auront lieu :

Vendredi 26 Novembre 2021 :

Reconnaissances autorisées de 08h30 à 15h sur les spéciales

Il n'y aura que trois passages autorisés MAXIMUM et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet, les chemins et les routes restent bien entendu ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique.
Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit.

Tout refus de contrôle et le non-respect de la réglementation des reconnaissances seront transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Au vu des problèmes que nous engendre le convoi 4x4 au niveau des Mairies et des riverains, et en accord avec le Comité Directeur de l'Asaca il n'y aura pas de convoi 4x4 cette année.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Lieu de retrait : Salle Vicomte Beloeil sur la Place du Général De Gaulle à Saint André de l'Eure le Vendredi 26/11/2021 à partir de 07h30.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

7.5 1P Respect de la Ligne de Course :

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc. ... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la ligne de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la Ligne de Course

7.5 17 1 P ABANDONS:

Un concurrent abandonnant en liaison ou dans une ES doit le signaler au PC

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 690 € Caution d'appel : 3 300 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

Nb : Au terme du 47^{ème} Rallye Plaines et Vallées l'organisateur mettra en place un parc d'attente sous régime de parc fermé en amont du podium d'arrivée. A la sortie du podium les concurrents stationneront leur auto au parc fermé de fin de rallye.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1.P :

IMPORTANT : Compte tenu de la situation suite à la pandémie de Covid 19 en France, le Comité Directeur de l'ASACA va subir un impact économique négatif pour l'organisation du Rallye Plaines et Vallées ; en conséquence nous annulons les prix constitués de primes en Euros. Il n'y aura donc AUCUNE prime pour les Scratch, Groupes, Classes et Legend Group.

TROPHEES, COUPES ET LOTS DU TERROIR NORMAND

Dans le but de finir le Rallye plus tôt, afin notamment que les équipages venant de loin et/ou commençant le travail tôt le lundi matin, la remise des prix se fera au fur et à mesure des arrivées d'équipages sur le podium d'arrivée installé à cet effet sur les pistes de Saint André.

Des lots identiques seront remis à chaque équipage constitués d'un produit local et d'un souvenir du 47^{ème} Rallye plaines et Vallées

De plus seront remis :

- Une coupe pilote et une coupe copilote au premier équipage féminin
- Une coupe pilote et une coupe copilote au premier équipage étranger

A l'issue du délai de réclamation les 3 premiers de chaque groupe seront rappelés sur le podium pour recevoir leur trophée et constituer ainsi les podiums complets pilotes et copilotes dans chaque catégorie